

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15

Présents : 11

Ayant pris part à la décision : 12

Séance du 25 MARS 2024

N° D2024_013

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Florent PATIN, Conseiller municipal en charge des finances.

Etaient présents : Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Brigitte FROMONT (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. Bernard REY) Gilles BRIENS

Secrétaire de séance : M. Florent PATIN

Date de la convocation : 19 mars 2024

Date de l'affichage : 19 mars 2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET M57 PRINCIPAL 2023

Sous la présidence de M. Florent PATIN, conseiller chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	Recettes	Excédent de clôture
1 130 243.00 €	1 237 631.97 €	841 083.03 €

Investissement

Dépenses	Recettes
818 970.47 €	558 515.44 €

Restes à réaliser		Besoin de financement
Dépenses	Recettes	395 915.16 €
27 070.00 €	27 000.00€	

Hors de la présence de M. Bernard REY, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

**Le Président de séance, Florent PATIN
pour le vote du Compte Administratif**



Le Maire, Bernard REY

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 29/03/2024